

ANNEXE II

LISTE DES INFORMATIONS OBLIGATOIRES A MENTIONNER DANS LA FACTURE (FACTURATION POUR LE CLIENT)

Les factures établies par les CAD pour tous services et opérations liées au dédouanement doivent comporter les éléments suivants :

1) Informations sur le CAD :

- Logo,
- Dénomination sociale,
- Forme juridique,
- Nom commercial,
- Adresse, contact téléphonique, mail,
- NIF, STAT, RCS,
- Numéro d'enregistrement agrément CAD.

2) Informations sur le client :

- Dénomination sociale,
- Forme juridique,
- NIF, STAT, RCS,
- Si personne physique : nom et prénom, CIN,
- Adresse, contact téléphonique, mail.

3) Informations sur les marchandises :

- Nature, Quantité, Valeur sur la facture d'importation,
- Références des documents d'importation (facture, packinglist, titre de transport, domiciliation).

4) Informations sur les frais :

- Honoraire d'agréer en douane (HAD)
- Frais annexes
- Frais de magasinage,
- Frais d'entreposage,
- Frais de manutention,
- Frais de transport,
- Le montant des DTI effectivement payé.

5) Autres :

- Date, cachet et signature du responsable du CAD,
- Numéro de référence de l'ordre de transit.